

CALENDRIER

Jeudi 27 mai	Conseils de classe : 1°1 à 16h15 ; 1°2 à 17h15 ; 1°3 à 18h15
Vendredi 28 mai	Conseils de classe : 1°4 à 16h15 ; 1°5 à 17h15
Lundi 31 mai	Conseils de classe de 2 ^{nde} 5 à 16h15, 2 ^{nde} 3 à 17h30 et 2 ^{nde} 4 à 18h45
Mardi 1 ^{er} juin	Conseils de classe de 2 ^{nde} 1 à 16h15 et 2 ^{nde} 2 à 17h30
Mardi 1 ^{er} juin	Temps de prière à 12h et office vespéral avec la maîtrise à 16h30 à la chapelle
Jeudi 3 juin	Conseils de classe des 3 ^e B à 16h15, 3 ^e J à 17h15 et 3 ^e V à 18h15

L'Amour est, au fond, l'unique lumière qui illumine sans cesse à nouveau un monde dans l'obscurité.

Pape François, @Pontifex_fr, 14 avril 2016

Infos générales

Transports scolaires CTS et SNCF

A compter du 7 juin prochain, les familles pourront procéder à l'inscription aux transports scolaires 2021-2022 en se connectant sur le site dédié : www.fluo.eu/67, (sauf pour les élèves en garde alternée nécessitant 2 moyens de transports distincts). Ce site est accessible toute l'année scolaire. Les demandes en cours d'année devront également s'effectuer sur ce site.

Nouveautés :

- L'ensemble des élèves externes ou demi-pensionnaire du second degré (collégiens et lycéens), et ce, quel que soit le mode de transport, devront s'acquitter d'une participation aux frais de transport de 94 €. Ce tarif est annuel et forfaitaire. Aucun abonnement SNCF (car ou train) ne sera édité sans paiement.
- Dématérialisation des demandes SNCF : les élèves utilisant la SNCF (train ou car) seul ou en complémentarité d'un autre moyen de transport s'inscriront également sur le site www.fluo.eu/67
- La famille sera systématiquement destinataire d'un mail les informant de la suite donnée à leur demande après instruction par le Service Transports et que l'établissement ait validé les demandes (accord ou refus).

Nous vous invitons à consulter l'ensemble des horaires de la rentrée 2021 à compter de mi-juillet sur le site www.fluo.eu/67.

En cas de difficultés lors de son inscription, l'élève pourra composer le numéro spécial suivant : **Info transports scolaires : 03 88 15 38 99** ou envoyer un mail à : transports67@grandest.fr

Elèves en garde alternée :

Dans le cas où l'élève utilise UNIQUEMENT une ou des lignes scolaires, la demande peut être faite par internet. Dans ce cas, il suffit d'indiquer garde alternée : NON.

Dans le cas contraire, vous devez contacter le service transport par téléphone 03 88 15 38 99 ou par mail : transports67@grandest.fr.

Un élève empruntant une Ligne Scolaire pour se rendre chez un parent et une Ligne Régulière pour se rendre chez le 2^{ème} parent aura 2 titres de transport distincts.

Dérogation de secteur COLLÈGE (entrée en classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})

Même si la carte scolaire a été assouplie, l'inscription dans un collège public autre que le collège de votre secteur n'est pas automatique, les élèves quittant Notre Dame l'année prochaine doivent demander une dérogation de secteur en se rendant sur le site de l'académie :

<http://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/derogation-college-et-lycee/derogation-5e-4e-3e/>

dès maintenant et renvoyer le formulaire complété, accompagné des pièces justificatives avant le 15 juin 2021. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera possible. Cette saisie est assurée par les familles elles-mêmes.

Dérogation de secteur LYCÉE (entrée en 2^{nde} GT, 1^{ère} GT et T^{ale} GT)

Même si la carte scolaire a été assouplie, l'inscription dans un lycée public autre que le lycée de votre secteur n'est pas automatique, les élèves quittant Notre Dame l'année prochaine doivent contacter M. Calvo-Lopez afin de retirer les documents nécessaires. Les documents complétés seront transmis à M. Calvo-Lopez entre le 27 mai et le 2 juin 2021, délais de rigueur. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera possible.

Spécial Collège

Course contre la faim en 6^e

L'organisation de la course contre la faim aura lieu au stade de la Rotonde le mercredi 2 juin de 10h à 12h pour les 6^{ème} V et 6^{ème} J, le jeudi 3 juin de 14h à 16h pour les 6^{ème} B.

Résultats des certifications PIX pour les élèves de 3^e

Les élèves de 3^e ont passé avec succès la certification Pix pour valider leur profil de compétences numériques. Chaque élève peut désormais télécharger sur son espace PIX une attestation indiquant son score certifié. L'établissement n'a pas accès à ces documents et ne pourra pas fournir de duplicata. Une session de rattrapage pour les absents est prévue le jeudi 10 juin de 13h à 14h au CDI.

Spécial Lycée

Fonctionnement du lycée : Rappel

Du 31 mai au 4 juin (semaine B)

- T°1 à T°5 + 2°3, 2°4 et 2°5 : cours en présentiel dans l'établissement.
- 1°1 à 1°5 + 2°1 et 2°2 : élèves à domicile, cours à distance.

Lundi 7 et mardi 8 juin (semaine A)

- 1°1 à 1°5 + T°1 à T°5 : cours en présentiel dans l'établissement.
- 2°1, 2°2, 2°3, 2°4 et 2°5 : élèves à domicile, cours à distance.

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 juin (semaine A)

- 1°1 à 1°5 + 2°1 à 2°5 : cours en présentiel dans l'établissement.

Du 14 juin au 2 juillet

- 2°1, 2°2, 2°3, 2°4 et 2°5 : cours en présentiel dans l'établissement.

En cas de difficulté de connexion à une classe virtuelle, les élèves doivent immédiatement téléphoner au lycée pour se faire aider et pour pouvoir suivre le cours concerné en distanciel.

Spécial Secondes et Premières

Orientation

L'Université de Haute-Alsace convie les lycéens de classes de seconde et première, ainsi que leurs familles aux soirées orientation post-bac (un cycle de tables-rondes) pour connaître les formations de l'UHA et envisager leurs projets d'orientation sereinement.

Rendez-vous du 31 mai au 7 juin 2021 : un thème par soirée. Programme en ligne à partir du lien suivant : soiree-orientation.uha.fr

Spécial Premières

Prépas OFEPAL 2021/2022- Inscription : Rappel

Les futurs élèves de Terminale qui souhaitent s'inscrire aux Prépas de l'OFEPAL pour l'année 2021-2022 sont invités à envoyer ou à déposer à l'accueil leur fiche d'inscription accompagnée du chèque **pour le 31 mai 2021, dernier délai**. L'ensemble est à adresser à M. TAROZZI. Les documents de présentation et d'inscription sont accessibles sur MBN. On peut en retirer également à la Vie scolaire et au bureau de M. TAROZZI.

Spécial Terminales

LYCEE 4.0 / Cession des appareils aux élèves de terminale achevant leur scolarité.

Conformément à l'article 4 de la charte 4.0 d'engagement signée en classe de seconde, les élèves en fin de classe de Terminale bénéficient de la cession gratuite du matériel ; le recueil du consentement ainsi qu'un certificat de cession est disponible à l'adresse : <https://gesmat.monbureaunumerique.fr/cession>

Les élèves concernés sont invités à renseigner ce formulaire en fonction de leur souhait jusqu'au 12 Juin 2021. Au-delà ils sont présumés avoir accepté la cession et le certificat de cession ne sera plus disponible.